



**RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale académique
de l'enseignement supérieur**

Direction de l'appui aux établissements

92, rue de Marseille
BP 72227
69354 Lyon Cedex 07

Arrêté DRAES n°2026-032 du 6 février 2026
proclamant les résultats des élections des
représentants étudiants au conseil
d'administration du centre régional des œuvres
universitaires et scolaires Clermont Auvergne

**La Rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes,
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.822-1 et suivants et R.822-2, R.822-12-1 et suivants ;

Vu le décret n°2021-457 du 15 avril 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants au conseil d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires et aux dispositions pouvant être prises par les recteurs de région académique en cas de difficultés grave rencontrée dans le fonctionnement du conseil d'administration d'un centre régional ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 octobre 2025 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu la circulaire du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace du 13 novembre 2025 précisant les modalités d'organisation des élections des représentants étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu l'arrêté DRAES n°2025-92 du 17 novembre 2025 portant création de la commission électorale aux élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires Clermont Auvergne ;

Vu l'arrêté DRAES n°2025-97 du 26 novembre 2025 fixant les modalités d'organisation des élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires Clermont Auvergne ;

Vu l'arrêté DRAES n°2025-100 du 26 novembre 2025 fixant la liste électorale relative à l'élection des représentants étudiants aux conseils d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires Clermont Auvergne ;

Vu l'arrêté DRAES n°2026-009 du 15 janvier 2026 fixant les listes candidates aux élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires Clermont Auvergne ;

Vu l'arrêté DRAES n°2026-015 du 15 janvier 2026 portant rectification de la commission électorale aux

élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires Clermont Auvergne ;

Vu l'arrêté DRAES n°2026-012 du 15 janvier 2026 constituant le bureau de vote aux élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires Clermont Auvergne ;

Vu l'arrêté DRAES n°2026-006 du 14 janvier 2026 fixant la liste électorale rectificative relative à l'élection des représentants étudiants aux conseils d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires Clermont Auvergne ;

Vu le procès-verbal du 5 février 2026 des élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires Clermont Auvergne ;

Vu la consultation de la commission électorale réunie le 5 février 2026 ;

ARRÊTE

Article 1

Lors des élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires Clermont Auvergne organisées du mardi 3 février au jeudi 5 février 2026 par voie électronique, les listes suivantes ont obtenu :

- Liste 1 : « Bouge ton CROUS avec la FedEA et tes assos »

1851 voix soit 36,92% soit 4 sièges

- Liste 2 : « Union Étudiante contre Macron et l'extrême droite : pour un revenu étudiant à 1288€, un logement digne et un repas à 1€ pour toustes ! »

1277 voix soit 25,47% soit 2 sièges

- Liste 3 : « FSE : Pour un CROUS par et pour tous les étudiants »

911 voix soit 18,17% soit 1 siège

- Liste 4 : « Union syndicale contre l'extrême droite et Macron : pour le repas à 1€ et une allocation d'autonomie pour tout-te-s (UNEF, Coordo, RS) »

354 voix soit 7,06% soit 0 siège

- Liste 5 : « La Cocarde Étudiante : l'Alternative patriote »

346 voix soit 6,90% soit 0 siège

- Liste 6 : « UNI : pour la suppression de la CVEC, la mise en place du ticket resto étudiant et la défense d'une université d'excellence, de nos grandes écoles, IUT, BTS »

275 voix soit 5,48% soit 0 siège

Article 2

Sont élus au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires Clermont Auvergne :

- Pour la liste 1 : « Bouge ton CROUS avec la FedEA et tes assos »

Titulaires

- Maeline FERRANDIERE
- Samuel PEREIRA
- Victoria CIPRIANI
- Colin MALJEVAC

Suppléants

- Malaurie BUISSON
- Mathis SOUSA
- Elisa ROCHE
- Gregory DELON

- Pour la liste 2 : « Union Étudiante contre Macron et l'extrême droite : pour un revenu étudiant à 1288€, un logement digne et un repas à 1€ pour tous ! »

Titulaires

- Avril PAPILLON
- Lenny PINGON

Suppléants

- Lydie DESARMENIEN
- Antoine LORA

- Pour la liste 3 : « FSE : Pour un CROUS par et pour tous les étudiants »

Titulaire

- Liloue RATON

Suppléant

- Ethann JOSSELIN

Article 3

Le présent arrêté sera publié sur le site internet du Crous Clermont Auvergne (<https://www.crous-clermont.fr>) et affiché dans ses locaux.

Article 4

Le Directeur Général du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires Clermont Auvergne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 6 février 2026

**Pour la rectrice de région académique
et par délégation :
Le recteur délégué pour l'enseignement supérieur,
la recherche et l'innovation**



Mohammed BENLAHSEN